# Procès-verbal Conseil Municipal du 07 AVRIL 2015

Présents : Messieurs CAPRIOLI Antoine, CHARVIER Angélique, COUTABLE Fabien, RIPOLL Robert, ROSSET Gaël, THONET Jean-Michel

Mesdames BARBIER Marie-Claire, CHARVIER Angélique, DUCRUET Antoinette, GONNET Sylviane, MAZIN Catherine, RIVET Monique, VANWILDEMEERSCH Corinne.

Pouvoir : M. COLLET Patrick donne pouvoir à M. THONET Jean-Michel.

Le dernier compte-rendu est approuvé Monsieur COUTABLE est désigné secrétaire de séance.

## A - Finances communales / personnel communal :

### 1) Compte administratif 2014 du Budget Communal

Vu le Code général des Collectictivités Territoriales, Madame le Maire se retire. Monsieur THONET présente le Compte administratif 2014 du budget communal. Celui-ci peut se résumer ainsi :

### Section d'exploitation :

Dépenses : 614 085,61€

Recettes de l'exercice : 904 702,18 € Recettes cumulées : 1 039 549,40 €

Résultat de l'exercice :+ 425 463,11 €

### Section d'Investissement :

Dépenses de l'exercice : 378 263,80 € Dépenses cumulées : 1 034 788,75 €

Recettes : 550 857,37 €

Résultat de l'exercice : - 483 931,38 €

Il est précisé qu'il y a des restes à réaliser :

RAR Dépenses : 10 984 € RAR Recettes : 95 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil décide :

- d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus
- d'approuver le compte administratif 2014 du budget communal.
- de constater, par la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- d'autoriser Mme le Maire à signer tous les documents correspondants à cette approbation et à réaliser toutes les démarches nécessaires.

#### 2) Compte administratif 2014 du Budget Camping

Vu le Code général des Collectictivités Territoriales, Madame le Maire se retire. Monsieur THONET présente le Compte administratif 2014 du budget camping. Celui-ci peut se résumer ainsi :

### Section d'exploitation :

Dépenses : 98 378,96 €

Dépenses cumulées : 108 102,62 € Recettes de l'exercice : 106 465,01 € Résultat de l'exercice : -2237,61 €

Section d'Investissement :

Dépenses de l'exercice : 18 561,25 € Dépenses cumulées : 61 912,92 €

Recettes : 18 277,20 €

Résultat de l'exercice : - 43 635,72 €

Il est précisé qu'il n'y a pas de restes à réaliser

Après en avoir délibéré, le Conseil décide :

- d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus
- d'approuver le compte administratif 2014 du budget communal.
- de constater, par la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- d'autoriser Mme le Maire à signer tous les documents correspondants à cette approbation et à réaliser toutes les démarches nécessaires.

### 3) Affectation du résultat 2014 du Budget Communal

Madame le Maire rappelle les résultats de clôture :

- Fonctionnement : + 425 463,81 €
- Investissement : 483 931,38 €

Elle rappelle qu'il y a des restes à réaliser (RAR Dépenses 10 984 €, RAR Recettes 95 000 €). Le besoin de financement de la section d'investissement est donc de 399 915,38 €. Madame le Maire propose au Conseil :

- de reporter 483 931,38 € en 001 de la section d'investissement
- d'affecter 399 915,38 € au 1068 de la section d'investissement
- de reporter le solde, soit 25 548,43 € au 002 de la section de fonctionnement.

#### Considérant :

- les résultats de clôture du compte administratif 2014 du budget Communal de la section d'investissement et de fonctionnement
- les restes à réaliser à la section d'investissement tant en dépenses qu'en recettes
- que seul le résultat de la section de fonctionnement doit être l'objet de la délibération d'affectation du résultat et doit en priorité couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide :

- d'accepter les affectations de résultat proposées ci-dessus
- d'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents correspondants à ces affectations de résultat et à réaliser toutes les démarches nécessaires ;

## 4) Affectation du résultat 2014 du Budget Camping

Madame le Maire rappelle les résultats de clôture :

- Exploitation : 2237,61 €
- Investissement : 43 635,72 €

Elle rappelle qu'il n'y a pas de restes à réaliser.

### Considérant :

- les résultats de clôture du compte administratif 2014 du Budget camping de la section d'investissement et d'exploitation ;
- les restes à réaliser à la section d'investissement tant en dépenses qu'en recettes.

Que seul le résultat de la section d'exploitation doit être l'objet de la délibération d'affectation du résultat et doit en priorité couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide :

- d'accepter les affectations de résultat proposées ci-dessus.
- D'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents correspondant à ces affectations de résultat et à réaliser toutes les démarches nécessaires.

#### 5) Compte de gestion 2014 du Budget Communal

Madame le Maire présente le compte de gestion du budget communal 2014 établi par la trésorerie d'Aix les Bains. Elle précise que celui-ci est conforme au compte administratif 2014.

Le compte de gestion peut se résumer ainsi :

## Section d'exploitation :

Dépenses : 614 085,61€

Recettes de l'exercice : 904 702,18 € Recettes cumulées : 1 039 549,40 €

Résultat de l'exercice :+ 425 463,11 €

## Section d'Investissement :

Dépenses de l'exercice : 378 263,80 € Dépenses cumulées : 1 034 788,75 €

Recettes : 550 857,37 €

Résultat de l'exercice : - 483 931,38 €

Après en avoir délibéré, le Conseil décide :

- d'approuver le compte de gestion 2014 établi par la trésorerie d'Aix les Bains
- d'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents correspondant à cette approbation et à réaliser toutes les démarches nécessaires.

### 6) Compte de gestion 2014 du Budget Camping

Madame le Maire présente le compte de gestion du budget camping 2014 établi par la trésorerie d'Aix les Bains. Elle précise que celui-ci est conforme au compte administratif 2014. Le compte de gestion peut se résumer ainsi :

## Section d'exploitation :

Dépenses : 98 378,96 €

Dépenses cumulées : 108 102,62 € Recettes de l'exercice : 106 465,01 €

Résultat de l'exercice : -2237,61 €

### Section d'Investissement :

Dépenses de l'exercice : 18 561,25 € Dépenses cumulées : 61 912,92 €

Recettes : 18 277,20 €

Résultat de l'exercice : - 43 635,72 €

Après en avoir délibéré, le Conseil décide :

d'approuver le compte de gestion 2014 du budget camping établi par la trésorerie d'Aix les Bains

d'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents correspondant à cette approbation et à réaliser toutes les démarches nécessaires.

#### 7) Budget Communal: Vote du Budget primitif 2015

Vu le Code général des Collectictivités territoriales notamment le livre VI « dispositions financières et comptables » titre Unique Chapitres I, II et III.

Madame le Maire présente au Conseil le projet de Budget Communal 2015 qui s'équilibre :

### Section de fonctionnement

Compte tenu de l'excédent de fonctionnement constaté au compte administratif 2014 du budget et repris au budget primitif 2015 le budget est équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 858 748,43 € pour la section de fonctionnement.

#### Section d'investissement :

Compte tenu du déficit d'investissement constaté au compte administratif 2014 du budget et repris au budget 2015 le budget est équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 1 112 755,49 € pour la section d'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide :

- d'approuver le Budget 2015 de la Commune tant pour la section de fonctionnement que pour la section d'investissement.
- D'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents correspondants à l'approbation de ce budget et à réaliser toutes les démarches nécessaires.

## 8) Budget Camping: Vote du Budget primitif 2015

Vu le Code général des Collectictivités territoriales notamment le livre VI « dispositions financières et comptables » titre Unique Chapitres I, II et III. Madame le Maire présente au Conseil le projet de Budget Camping 2015 qui s'équilibre :

#### Section d'exploitation

Compte tenu de l'excédent de fonctionnement constaté au compte administratif 2014 du budget et repris au budget primitif 2015 le budget est équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 114 427,61 € pour la section d'exploitation.

#### Section d'investissement :

Compte tenu du déficit d'investissement constaté au compte administratif 2014 du budget et repris au budget 2015 le budget est équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 78 346,72 € pour la section d'investissement.

Il est précisé que ce budget est basé sur une prévision de recettes qui semble opportune, et pourquoi pas dépassable ; un suivi en cours de saison permettra d'ajuster ce niveau si nécessaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide :

- d'approuver le Budget 2015 de la Commune tant pour la section d'exploitation que pour la section d'investissement.
- D'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents correspondants à l'approbation de ce budget et à réaliser toutes les démarches nécessaires.

### 9) Vote des Taux d'imposition 2015

Madame le Maire a présenté au Conseil le projet de Budget primitif 2015 de la Commune.

Le Conseil doit préalablement déterminer les taux d'imposition pour les taxes que la Commune perçoit directement :

- Taxe d'Habitation
- Taxe sur le Foncier bâti
- Taxe sur le Foncier non bâti

Les services fiscaux ont fait connaître à la Commune l'évolution des bases d'imposition pour 2015 en précisant la recette prévue pour la Commune si les taux sont maintenus au même niveau que pour 2014 :

	BASE EFFECTIVE 2014	BASE PREVISIONNELLE 2015	PRODUIT A TAUX CONSTANT
TH	2230404	2276000	143843
TFB	1551145	1593000	254721
TFNB	26847	25700	17941

TOTAL PRODUIT ATTENDU A TAUX CONSTANT = 416 505 (rappel 2014 408 728 €).

Après en avoir délibéré, le Conseil décide de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2015. Le Conseil décide donc de fixer les taux comme suit :

■ Taxe d'habitation : 6,32 %

■ Taxe sur le foncier bâti : 15,99 %

■ Taxe sur le foncier non bâti : 69.81 %

### 10) Subventions aux associations

Madame le Maire explique au Conseil qu'il doit délibérer sur la liste et le montant des subventions versées par la Commune à chaque association.

Elle rappelle les subventions versées en 2014 :

■ Coopérative scolaire : 60 € par élève pour la classe de découverte

■ Association des combattants : 50 €

■ FSE du Collège Henry Dunant : 60 € par élève dans la limite de 60 € au cours de la scolarité au collège de chaque enfant.

■ La Traine Chautagnarde : 50 €■ APEI Les Papillons Blancs : 50 €

Arc en Ciel : 50 €
 Les Lucioles : 50 €
 Croix Rouge : 50 €
 Donneurs de sang : 50 €

■ Entraide : 220 €

■ Restos du Coeur : 50 €

■ Association des Anciens combattants : 235 €.

Il est rappelé que cette association n'a pas perçu de subvention en 2014, la Commune ayant financé la remise en état du drapeau. Il est enfin rappelé que le versement de la subvention à l'Entraide n'est effective qu'au cas où l'association en éprouve un réel besoin financier.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide d'approuver les subventions énumérées ci-dessus et autorise Madame le Maire à procéder au mandatement de ces subventions.

#### 11) Tableau des effectifs

Madame le Maire donne lecture des tableaux des effectifs municipaux :

#### **BUDGET COMMUNAL:**

EMPLOI	CATEGORIE	GRADE	EFFECTIFS BUDGTAIRES	EFFECTIFS POURVUS	TEMPS DE TRAVAIL
Secteur					
administratif					
Secrétaire général	A	Att Territorial	1	1	35h
Agent d'accueil	C	Adj administratif 2ème cl	1	1	35h
		Adj administratif 1ere cl			
Comptable	C		0,4	0,4	14h
Secteur technique					
Agent des ST	C	Adj Tech 1ere cl	1	1	35h
Agent des ST	C	Adj Tech 2eme cl	1	1	35h
Agent des ST	C	Contractuel (rempl CLD)	1	1	35h
Agent des ST	C	CUI	1	1	35h
Agent des écoles	C	Adj Tech 2eme cl	0,8	0,8	28h
Agent des écoles	C	Adj Tech 2eme cl	0,6	0,6	20,70h
Secteur social					
ATSEM	C	ATSEM 1ere cl	0,8	0,8	28h

#### **BUDGET CAMPING:**

EMPLOI	CATEGORIE	GRADE	EFFECTIFS BUDGTAIRES		TEMPS DE TRAVAIL
Secteur technique	С	Adj technique 2e cl	1	0,5	17h30

### 12) Transformation d'un poste d'ATSEM

Madame le Maire explique au Conseil que Cathy FERVEL, ATSEM de 1ere classe, remplit les conditions pour un avancement au grade d'ATSEM principal de 2e classe.

Madame le Maire propose au Conseil de supprimer le poste d'ATSEM de 1ere classe à temps non complet et de créer un poste d'ATSEM principal de 2e classe à temps non complet.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide d'approuver cette proposition.

#### 13) Tarifs des ventes annexes du camping

Monsieur le Trésorier d'Aix les Bains, lors du contrôle de la régie de recettes du camping, a propose que les tarifs des ventes annexes, décidés par le Conseil municipal, soient simplifiés : actuellement, ils détaillent l'ensemble des produits mis en vente.

Cette simplification passera par des regroupements de produits avec une grille tarifaire plus réduite, donc plus simple à gérer et plus claire pour les clients du camping.

La grille tarifaire suivante est proposée au Conseil :

#### PROPOSITION VENTES ANNEXES CAMPING **GLACES** Magnum, Cornets 2,5 Glace simple, barres glacées 2 Glaces doubles 3 minis friandises 0.5 Service froid (glaçons, pains congélération) 0,5 **BOISSONS** Boisson chaude 1,5 Canette 33 cl sans alcool 1,5 Bière (bouteille, pression) 2,5 Eau (1/2 I) 1 Vin (75 cl) 10 Vin pétillant (75 cl) 13 Suppl sirop ou creme 0,5 Apéritif anisé 3 Digestif (Rhum, Chartreuse, Pojito) 6 **SNACK** 2 Frite (petite) Frite (grande) 2,5 Saucisse - frite 3,5 Repas midi 12,5 Repas soirée 16 Formule petit-déjeuner 3 Viennoiseries 1 Baguette 1 Flute 1,5 Pain spécial 2,5 **ACCESSOIRES ET SERVICES** Kit bébé 8 Draps 14 Jeton lave-linge 5 Jeton lave-linge résidents 2,5 **Dossette Lessive** 0.5 Option ménage 50 Bouteille gaz 30 Seau charbon bois 5 **CAUTIONS** 50 Caution ménage Caution adaptateur élec 30 **FRAIS** Frais réservation locatifs 15

Après en avoir délibéré, le Conseil décide d'adopter cette nouvelle grille tarifaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h.

Frais réservation emplacement

Le Maire, Marie-Claire BARBIER Le secrétaire de séance, Fabien COUTABLE

7,5